



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC LAC-SAINT-JEAN EST  
MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE

**AVIS PUBLIC  
DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT 524-2019**

**AVIS** est par la présente donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité d'Hébertville, que :

Le conseil municipal a adopté le 18 décembre 2019, le règlement numéro 524-2019 ayant pour objet d'établir le budget de l'année 2020 et fixer le taux de la taxe générale et répartition locale, les tarifs de compensation pour les services d'aqueduc, d'égout et d'assainissement des eaux, de fosses septiques, d'ordures et de collecte sélective, ainsi que le taux d'intérêt et de pénalité pour tous les comptes passés dûs

Ledit règlement a été présenté à la séance ordinaire du 2 décembre 2019.

Ledit règlement a été adopté à la séance extraordinaire du 18 décembre 2019.

Ledit règlement est déposé au bureau de la Municipalité où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Ledit règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

**Donné à Hébertville**, ce 19<sup>ième</sup> jour de décembre 2019.

  
Sylvain Privé  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, Sylvain Privé, directeur général et secrétaire-trésorier, résidant à Roberval, certifie sous mon serment d'office que l'avis public ci-dessus a été transmis pour publication aux endroits suivants : Hôtel de ville, à l'Église, au bureau de poste ainsi que sur le site internet municipal et ce en date du 19 décembre 2019.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 19<sup>ième</sup> jour décembre deux mille dix-neuf.

  
Sylvain Privé  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier